

Numéro 2 - Septembre 2019

ETHANOL

1- Focus Etats-Unis

Les cours de l'éthanol américain subissent depuis l'été dernier les tensions commerciales avec la Chine. Depuis juin 2019, la Chine a porté à 70% ses taxes à l'importation sur l'éthanol dénaturé américain en réaction aux barrières commerciales appliquées par les Etats-Unis sur plusieurs produits stratégiques chinois (porc, aluminium...). Le conflit s'est aggravé et le gouvernement chinois menace d'augmenter ces taxes jusqu'à 75% d'ici la fin de l'année.

Face à ce contexte tendu sur le marché de l'éthanol, de nombreux producteurs se tournent vers le secteur de l'alcool industriel qui génère des marges plus élevées.

La politique d'incorporation des biocarburants et ses obligations d'incorporations dites RFS (Renewable Fuels Standard) opposent les « Big Corn » (le lobbying des producteurs de biocarburants) et les « Big Oil » (le lobbying des raffineurs). Pour rappel, les mandats d'incorporation pour 2019 sont fixés à 19,9 milliards de gallons dont 75% d'éthanol à base de maïs.

Le respect de l'obligation physique d'incorporation est assurée par l'émission de certificats d'incorporation appelés RIN (Renewable Identification Number). Les raffineurs peuvent incorporer des biocarburants ou acheter ces certificats pour valider leurs obligations d'incorporation. Les RIN sont détachés de leurs productions lors de la phase d'incorporation et deviennent négociables, les sociétés qui les possèdent pouvant les conserver deux ans, les utiliser ou les revendre aux autres raffineurs (ou importateurs) pour qu'ils valident leurs obligations d'incorporations.

Le 31 mai 2019, le gouvernement a publié de nouvelles règles afin de réorganiser le marché des RIN, améliorer sa transparence et éviter la volatilité des prix. Il s'agit de répondre aux préoccupations selon lesquelles la spéculation a provoqué la flambée des prix du RIN.

Dorénavant, les sociétés détenant des avoirs de RIN devront effectuer des calculs quotidiens de leurs soldes d'avoirs et les communiquer à l'EPA (l'Agence de la protection de l'environnement). Celle-ci divulguera publiquement les sociétés dont les avoirs de RIN dépassent un seuil défini. Pour renforcer sa capacité de surveillance, l'EPA exige aussi des informations supplémentaires collectées trimestriellement (nature du marché des transactions...).

Cet été, le gouvernement a provoqué la colère des « Big Corn » en accordant 31 dérogations d'exemptions de mélange de biocarburants au titre de l'année 2018, leur nombre a quadruplé sous la présidence de Donald Trump. Il existe des exonérations d'obligation

d'incorporation accordées aux petits raffineurs (moins de 75 000 barils par jour) qui arrivent à prouver que se mettre en conformité avec le RFS menace leur viabilité économique.

Dans les faits, de gros raffineurs disposant de petites unités de production sont exemptés, ce qui réduit la part de carburant disponible pour les mandats d'incorporation et fait grimper la valeur des RIN échangés sur le marché.

Enfin, le gouvernement a édité en mai 2019 la règle de vente d'E-15 toute l'année pour favoriser l'incorporation de biocarburants, mettant fin à une interdiction estivale qui existait depuis 2011 dans certaines régions en raison de préoccupations environnementales (qualité de l'air...). De récentes études avaient montré que passer d'E-10 à E-15 impactait peu la qualité de l'air. Les « Big Oil » qui s'opposent à cette mesure réduisant la part des carburants ont saisi la justice.

En mai 2019, l'UE a abrogé les droits antidumping qui existaient depuis 2013 sur l'éthanol américain. Cette levée ne devrait pas avoir un impact immédiat sur les flux commerciaux, les caractéristiques de l'éthanol américain et notamment les économies de gaz à effet de serre étant inférieures aux valeurs sur le marché de l'UE.

2- Focus Brésil

Le président brésilien Jair Bolsonaro élu en octobre 2018 avait annoncé qu'il respecterait les Accords de Paris sur le climat. Le programme Renovabio et sa politique nationale des biocarburants, destinés à réduire de 43% les gaz à effet de serre dans les transports, devraient être mis en œuvre d'ici la fin de l'année.

L'UE et le Mercosur ont conclu un accord provisoire de libre échange en juin 2019. Le Mercosur bénéficierait de contingents tarifaires préférentiels pour différentes catégories de produits y compris l'éthanol. Cependant, l'accord final n'a pas encore d'échéance fixée. Face aux incendies qui ont ravagé l'Amazonie cet été, la France menace de s'opposer à cet accord si le Brésil n'endigue pas son processus de déforestation industrialisée.

Depuis le début de l'année, le Brésil arbitre comme en 2018 en faveur de l'éthanol pour les débouchés de la canne à sucre. Dans un contexte de surproduction mondiale de sucre, les cours du sucre restent moins attractifs que ceux de l'essence.

3- Focus Chine

Dans un contexte commercial qui ne s'apaise pas avec les Etats-Unis depuis plus d'un an, le pays se tourne principalement vers le Pakistan pour s'approvisionner en éthanol.

Le pays s'est fixé comme objectif ambitieux des mandats d'incorporation de bioéthanol à 10% pour 2020, difficilement atteignable dans la mesure où le taux de mélange est estimé à 2,5% pour 2019.

BIODIESEL

1- Conjoncture mondiale des huiles et esters méthyliques

L'Inde, premier importateur d'huile de palme, qui avait réduit ses taxes à l'importation sur l'huile de palme (de 44% à 40% pour l'huile de palme brute, de 54% à 45% pour l'huile de palme raffinée) en décembre 2018, a rehaussé ses droits de douanes sur cette huile en juin 2019 (de 45% à 50% sur l'huile de palme raffinée) sur une période de six mois pour protéger sa production locale d'huiles douces.

L'huile de palme reste très compétitive par rapport aux autres huiles.

Depuis le début du conflit commercial sino-américain sur le soja et l'huile de soja, la part de soja américain sur le marché chinois a chuté à 8% (entre juillet 2018 et mars 2019) contre 34% auparavant. La part de soja brésilien a bondi de 85% sur la même période, selon l'administration générale de douanes chinoises ; la Chine préférant le soja brésilien au détriment du soja argentin en raison de sa qualité, et ce malgré la faiblesse du peso argentin.

De plus, la Chine a signé un accord en avril 2019 pour augmenter ses importations d'huile de palme en provenance de Malaisie afin de pallier à la chute des importations d'huile de soja américain.

Les prix des esters méthyliques sur le marché européen suivent de près les oscillations des cours du gazole et des produits fossiles.

2- Focus Argentine

L'UE a réintroduit des droits antisubventions de 25% à 33,4% sur les importations de biodiesel argentin définis par le Règlement (UE) 2019/244 du 11 février 2019 avec une exonération à payer ces droits pour les exportateurs acceptant de vendre à un prix minimal fixé dans les limites d'un contingent.

L'association des producteurs de biocarburants argentins Carbio a autorisé huit producteurs à exporter et se charge de répartir les quotas d'exportations entre ses membres.

L'Argentine propose aux USA qui appliquent des droits antidumping de 60% à 86% à l'encontre du biodiesel argentin depuis août 2017, un accord similaire à celui de

l'UE qui limiterait les volumes exportés par le biais d'un contingent négocié et d'un prix minimal.

Le secteur économique du biodiesel argentin est affecté depuis ces derniers mois par les barrières douanières liées aux exportations, l'instabilité de la monnaie nationale et les modifications fiscales locales (taxe à l'export de 15% sur le SME - l'ester méthylique d'huile de soja - depuis juillet 2018, prélèvement de 4 pesos argentins par tonne expédiée depuis septembre 2018).

3- Focus Etats-Unis

Les prix de l'huile de soja et du SME pâtissent toujours du conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis qui s'est intensifié. L'huile de soja en provenance des Etats-Unis est taxée à hauteur de 25% depuis juin 2019 et la Chine menace d'imposer des droits de douanes jusqu'à 44% dès la fin de l'année.

Le gouvernement envisage un programme d'aides destiné à encourager davantage la plantation de soja et compenser les tensions commerciales avec la Chine.

4- Focus Indonésie / Malaisie

L'UE a rétabli des droits antisubventions provisoires sur les importations de biodiesel indonésien (Règlement UE 2019/1344 du 12 août 2019) pour une période de quatre mois. L'enquête antisubventions se poursuit avec la possibilité d'imposer des mesures définitives d'ici la fin de l'année.

En mai 2019, la Commission européenne a publié la version finale du projet prévoyant l'élimination progressive des biocarburants présentant un risque élevé de changement d'affectation des sols (ILUC) d'ici 2030 dans le cadre de la Directive des Energies Renouvelables dite RED II (Directive UE 2018/2001). L'huile de palme fait partie de la catégorie ILUC à haut risque à la suite des préoccupations environnementales liées à la déforestation que la culture de l'huile de palme engendre dans les principaux pays producteurs que sont l'Indonésie et la Malaisie. Ces derniers prévoient de contester le projet de l'UE auprès de l'OMC.

Ces pays développent leur consommation intérieure à l'aide de plans nationaux de consommation de biodiesel destinés à absorber la surproduction d'huile de palme. Mais ils cherchent également de nouveaux marchés pour supplanter le marché européen tels que l'Afrique, l'Arabie saoudite ou encore la Chine